

Compte Rendu du Comité Technique Local du 26 Septembre 2022

Notre délégation est intervenue en déclaration liminaire pour dénoncer les restructurations et notamment les conséquences néfastes de celles-ci.

On demande encore aux agents de palier et gérer les problèmes engendrés par les décisions de la direction (voir Déclaration liminaire en PJ).

Nous avons également dénoncé le manque manifeste de recrutements depuis de nombreuses années de la part de la Direction Générale et son attitude butée dans la gestion du NRP.

Le directeur a répondu à nos propos :

- « il n'y a jamais eu autant de recrutements et on a adapté la formation initiale à l'ENFIP avec 4 jours de présentiels et 1 jour de distanciel » afin de permettre de former 20 % de personnels en plus.
- la DGFIP est classée 1ère dans les sondages de satisfaction des usagers des services publics.
- les Espaces France Services permettent de répondre aux questions simples et d'orienter les usagers vers nos services de plein exercice qui conserveront une mission accueil pendant encore de longues années.

Nous sommes intervenus de nouveau ; en effet, cela fait de nombreuses années qu'on alerte la DG sur le manque criant de recrutement et le recrutement de contractuels n'est pas la solution. Nous ne voulons pas de précarité.

Nous avons de nouveau rappelé notre opposition aux EFS. En effet nous voulons un maillage territorial plus resserré avec des structures DGFIP à l'opposé de la destruction de notre réseau et de nos missions voulue par la DG avec la mise en place du NRP.

Nous avons ensuite abordé les sujets à l'ordre du jour :

1) Déclinaison du Nouveau Réseau de Proximité au 1^{er} Janvier 2023 :

La direction nous a indiqué avoir rencontré l'ensemble des agents impactés par le NRP.

- **Restructuration de la trésorerie de St CHAMOND**

14 emplois : 1 A+, 2 A, 7 B et 4 C

- transfert de 34 communes vers le SGC Loire Sud

- transfert d'1 EPCI vers le SGC Loire Sud

Au 1^{er} janvier 2023, les agents seront ALD et affectés dans les services destinataires des missions et seront « invités » à participer au mouvement local du 01/09/2023.

Ils pourront bénéficier de la priorité pour suivre la mission et être affectés dans le service qu'ils auront rejoint le 01/01/2023 ou solliciter une mutation sur tout autre poste du département.

- **Restructuration de la trésorerie de CHARLIEU**

5 emplois : 1 A+, 2 B et 2 C

- transfert de l'ensemble de l'activité SPL au SGC Loire Nord (25 communes et 1 EPCI)
- transfert des ESMS à la trésorerie hospitalière Nord Forez (1 EHPAD et 1 maison de retraite)

Au 1^{er} janvier 2023, les agents seront ALD et affectés dans les services destinataires des missions et seront « invités » à participer au mouvement local du 01/09/2023.

Ils pourront bénéficier de la priorité pour suivre la mission et être affectés dans le service qu'ils auront rejoint le 01/01/2023 ou solliciter une mutation sur tout autre poste du département.

- **Restructuration de la trésorerie de ST JUST ST RAMBERT**

11 emplois : 1 A+, 1 A, 6 B et 3 C

(3 B ou C à la TH Nord Forez, 1 au SGC Loire Sud, 1 A et 5 B ou C au SGC de Montbrison)

- transfert de 23 communes au SGC MONTBRISON
- transfert de la gestion de la commune d'ANDREZIEUX BOUTHEON au SGC Loire Sud
- transfert de la gestion des EPS / EPSMS à la TH Nord Forez (1 hôpital local, 3 EHPAD et 3 maisons de retraite)

Au 1^{er} janvier 2023, les agents seront ALD et affectés dans les services destinataires des missions et seront « invités » à participer au mouvement local du 01/09/2023.

Ils pourront bénéficier de la priorité pour suivre la mission et être affectés dans le service qu'ils auront rejoint le 01/01/2023 ou solliciter une mutation sur tout autre poste du département.

- **Mise en place du Service de Gestion Comptable de ST ETIENNE**

11 emplois : 1 A+, 2 A, 11 B et 7 C

La création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. Le degré de spécialisation sur les tâches et la ligne hiérarchique sont susceptibles de changer.

Si certaines missions relèvent de façon évidente du CDL ou du SGC, d'autres nécessitent d'être précisées dans la mesure où elles peuvent relever du périmètre des deux acteurs.

Des propositions d'organisation et de répartition des missions ont été émises à la lumière de la note 2020/09/4623 sur les services de gestion comptables lors d'un groupe de travail qui a été réuni le 6 octobre 2020 et le 10 juin 2021.

- **Mise en place des conseillers décideurs locaux (actualisation)**

A échéance 2023, 10 emplois de conseillers aux décideurs locaux vont être implantés.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2023)		
SGC	EPCI	CDL
Loire Nord (01/01/2021)	CA Roannais agglomération	4
	CC du Pays d'Urfé	
	CC des Vals d'Aix et Isable	
	CC du Pays entre Loire et Rhône	
Montbrison (01/09/2021)	Loire Forez Agglomération	2
Loire Sud (01/01/2021)	CC des monts du Pilat	1
	CC du Pilat Rhodanien	1
FEURS (01/01/2022)	CC Forez Est	1
Saint-Etienne (01/01/2023)	Saint-Etienne Métropole	1

- **Regroupement de la gestion des Etablissements Publics de Santé (EPS) et des Etablissements Publics Sociaux et Médicaux Sociaux (EPSMS) au 01/01/2023**

Dans le cadre du NRP, il est prévu de centraliser la gestion des EPS et EPSMS au fur et à mesure de la restructuration des trésoreries et de la création des SGC.

Ainsi au 1^{er} Janvier 2023, les opérations sur la sphère hospitalière et médico-sociale sont les suivantes :

- transfert de 2 ESMS de la trésorerie de Charlieu à la TH nord Forez
- transfert d'un EPS et 6 ESMS de la trésorerie de St Just St Rambert à la TH Nord Forez.

- **Fusion des SIP de Firminy et de St Chamond**

Le nouveau SIP issu de cette fusion des deux SIP existants est situé au Centre des finances Publiques de St Chamond.

Des travaux sont en cours sur le centre des Finances publiques de St Chamond.

Au 1^{er} janvier 2023, les agents seront ALD et affectés dans les services destinataires des missions et seront « invités » à participer au mouvement local du 01/09/2023.

Ils pourront bénéficier de la priorité pour suivre la mission et être affectés dans le service qu'ils auront rejoint le 01/01/2023 ou solliciter une mutation sur tout autre poste du département.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
SIP de Saint-Chamond	1	2	9	12	24
SIP de Firminy	1		3	8	12
Total	2	2	12	20	36

Pour chaque restructuration, nous avons à chaque fois demandé quel est le choix des agents à terme (suivre leurs missions ou rester sur leur résidence lorsque c'est possible) et si certains allaient être contraints d'effectuer de longs trajets quotidiens.

Vous trouverez à la fin de ce compte rendu notre avis sur les projets de réorganisation de la DDFIP de la Loire au 1^{er} Janvier 2023.

Nous avons voté CONTRE, vous retrouverez notre avis complet à la suite de la Déclaration Liminaire.

2) Accueil de proximité – actualisation des France Services partenaires et des permanences (pour information)

2 nouvelles labellisations : Bourg Argental et Montbrison (en fait un multi site sur Sury le Comtal, Verrières en Forez et Chalmazel)

Voici la liste de toutes les France Services et/ou permanences :

- SIP de Montbrison : Noirétable, Chazelles-Sur-Lyon et Boën-surLignon, Veauche, Saint-Galmier, Montbrison
- SIP de Saint-Chamond :Pélussin, Rive de Gier et Saint-Chamond
- SIP de Roanne : la Pacaudière, Roanne Saint-Clair, Roanne le Parc, Renaison, Pouilly sous Charlieu/ Charlieu, Saint Germain Laval, Saint Just en Chevalet, Saint Symphorien de Lay
- SIP de Firminy (jusqu'au 31,12,2022) :Saint Bonnet le Château, Firminy
- SIP de Saint Etienne Sud : Saint Genest Malifaux, Saint Etienne Cotonne-Montferré, Bourg Argental
- SIP de Saint Etienne Nord : Saint Etienne Montreynaud

3) Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP

Dans le but d'optimiser la gestion des taxes d'urbanisme aujourd'hui liquidées par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) et recouvrées par la DGFIP selon un dispositif éclaté entre plusieurs acteurs, le Premier Ministre a, dans la circulaire du 12 juin 2019 sur la réforme de l'organisation territoriale de l'État, validé le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP.

Les collègues des secteurs fonciers ont depuis le 1^{er} septembre de nombreuses questions de la part de contribuables ou de collectivités.

Nous avons dénoncé la formation inexistante des agents devant assurer ses nouvelles missions et la manque d'informations de la DG.

Encore une fois le manque d'anticipation de la DG pour un transfert de compétence connu de longue date met les collègues dans l'inconfort et le stress à cause du manque d'information et de formation.

4) Modification des horaires d'ouverture de la Direction

Le plan de suppression des espèces doit aboutir à la fin des opérations en numéraire auprès des guichets des postes comptables à l'exception des seules caisses numéraires dites « résiduelles ».

Pour la Loire, la date du 1er septembre 2022 a été retenue pour la suppression du numéraire et le maintien

de 3 caisses résiduelles implantées à Saint-Étienne et Roanne, communes sièges d'un tribunal judiciaire. Les caisses résiduelles de Saint-Étienne sont celles de la trésorerie amendes, pour les amendes, et de la direction, pour les créances hors amendes. Elles acceptent le paiement des espèces dans la limite de 300 € par redevable et par jour.

Pour des raisons de sécurité liées au site de la direction, il est proposé une ouverture restreinte au public **les lundi et mercredi matin (de 9h à 12h)** pour le paiement en espèces des factures

5) Questions diverses

- Des capteurs de CO2 permettant de vérifier la concentration de CO2 dans le cadre des mesures anticovid vont être déployés sur les sites

- Nous sommes intervenus au sujet des frais de déplacement et des difficultés des collègues à faire valoir leurs droits (remboursement des frais kilométriques lorsqu'ils prennent leurs voitures et/ou droit pour certains au remboursement des nuits d'hôtel à Lyon conformément à la note locale 2020/008 sur le sujet).

En effet sous certaines conditions, les collègues qui vont en stage à Lyon peuvent avoir droit à un remboursement des nuits d'hôtels.

Sous certaines conditions, les collègues habitant non loin d'une gare, ne prenant pas le train mais leur véhicule personnel, peuvent bénéficier des remboursements des frais kilométriques.

Ces conditions particulières sont détaillées dans une note nationale reprise par une note locale de 2020 de la DDFIP 42. Malgré ces précisions, la direction n'applique pas les règles de sa propre note et refuse ces droits à certains collègues. Nous avons exigé que ces situations soient revues et qu'à l'avenir, ce genre « d'abus » de la part de la direction ne se reproduisent pas. Si cela devait continuer, nous interviendrons à un plus haut niveau pour dénoncer cette situation.

Pour Solidaires Finances

Grégory PROTIERE

Rémy ALEMAN

Olivier GUETON

Catherine DEBERNARDI

Béatrice BONACORSI